



Curatelle sur demande d'une assistante sociale

Par **chedhomme**, le **13/05/2016** à **08:31**

bonjour je vis avec ma compagne depuis presque 3 ans et nous sommes suivit par les services sociaux car a l'époque j'avais la garde de ma fille ainée. Avec ma compagne nous avons malheureusement des dettes de nos précédantes unions et en avons eus ensemble. N'arrivant plus a faire face nous avons monter un dossier de surendettement qui est recevable. La banque de France nous trouve des charges proches de celles que l'on paye réellement mais l'assistante sociale les trouve beaucoup moins importante. L'assistante sociale voulais faire gerer les prestations familiale et ca a ete refuser. Maintenant elle veut que je soit placer sous curatelle afin que mon aah soit gerer. En expliquant gentilement que si nous ne faisons pas cette démarche elle ne pourrait rien faire pour proteger notre fille de 2 ans et qu'elle serait obliger de faire intervenir la protection de l'efance. Or la petite ne manque de rien elle se développe tres bien puisqu'elle a 2 ans et qu'elle est casi propre. C'est même la 2 éme fois que les assistantes sociale font pression en utilisant la petite pour arriver a leur fin. Que dois je faire car j'ai lu que si la curatelle est accepter telle que l'assistante sociale le voudrais se serait une curatelle renforcée et que dans se cas présent si je veux par la suite me marier je serait obliger de demander l'accord a la curatelle. Que dois je faire je ne sais plus quoi faire ni comment vu que les calculs de l'assistante sociale ne correspond pas a nos charges reelles

Par **Visiteur**, le **07/07/2016** à **13:06**

Bonjour marque de politesse [smile4]

La solution de la curatelle est la plus adaptée dans votre cas, il me semble.